

AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : IOR 40/024/2007 (Public)

Bulletin n° : 213

ÉFAI

6 novembre 2007

L'Assemblée générale des Nations unies est prête à soutenir l'appel en faveur d'un moratoire sur les exécutions

Amnesty International s'est félicitée ce mardi 6 novembre de la décision de 75 pays de s'associer pour soutenir le projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant tous les pays à suspendre les exécutions, et elle a demandé à tous les États de s'opposer à tout amendement qui pourrait affaiblir cette résolution.

«Amnesty International se réjouit de voir tant de pays de toutes les régions du monde soutenir ce texte en faveur d'un moratoire international sur les exécutions, a déclaré Yvonne Terlingen, présidente du Bureau d'Amnesty International auprès des Nations unies à New York. Cette décision témoigne d'une volonté très forte de toutes les régions du monde de mettre fin à cette pratique cruelle et inhumaine.»

«Amnesty International appelle tous les États membres des Nations unies à soutenir ce texte et à n'accepter aucun amendement susceptible de réduire la portée de cette importante résolution.»

Pas moins de 130 des 192 États membres des Nations unies ont déjà aboli la peine de mort en droit ou en pratique, et seuls 25 pays ont procédé à des exécutions en 2006.

Depuis 1990, plus de 50 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes.

En Asie, 25 pays ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique. En Afrique, des exécutions judiciaires n'ont eu lieu que dans six des cinquante-trois États en 2006. La tendance mondiale en faveur de l'abolition de la peine de mort a été reconnue par le secrétaire général et la haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, qui soutiennent tous deux l'appel en faveur d'un moratoire international sur les exécutions.

«Nous espérons que d'autres pays viendront se joindre à ceux qui soutiennent cette résolution», a déclaré Yvonne Terlingen.

L'Assemblée générale a déjà adopté deux résolutions sur la peine capitale, en 1971 et en 1977, dans lesquelles elle proclamait qu'il était souhaitable que la peine de mort soit abolie dans tous les pays.

«Une résolution en faveur d'un moratoire sur les exécutions constituerait une avancée significative vers le monde sans peine de mort souhaité par l'Assemblée générale», a conclu Yvonne Terlingen.

Pour consulter les questions les plus fréquemment posées au sujet du moratoire sur la peine de mort, cliquez sur le lien suivant : <http://web.amnesty.org/library/index/engior400232007>.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566.

Amnesty International – 1 Easton St., Londres, WC1X 0DW site : <http://www.amnesty.org>.